

Fiche signalétique
AUTHORITY® 480 HERBICIDE

FDS n° : 1466-8-A
Date de révision : 2015-04-17
Format: Na
Version 2



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit AUTHORITY® 480 HERBICIDE

Autres moyens d'identification

Code du Produit 1466-8-A

Synonymes SULFENTRAZONE (FMC 97285):
2',4'-dichloro-5'-(4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)
méthanesulfonanilide; N-[2,4-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-
1,2,4-triazol-1-yl]phényl] méthanesulfonamide

Ingrédient(s) actif(s) Sulfentrazone

Famille chimique Triazolinones

Autre Nom Commercial Authority® 4 F; Boral™ 480 SC; Spartan™ 4F; Authority® Charge

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

Adresse du fabricant

FMC Corporation
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
(215) 299-6000 (General Information)
msdsinfo@fmc.com (E-Mail General Information)

Numéro d'appel d'urgence

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)
Urgences médicales :
800-331-3148 (États-Unis et Canada)
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification


Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
---	-------------

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

<p>Avertissement</p> <p>Mentions de danger H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée</p> 
--

Conseils de prudence - Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Sulfentrazone	122836-35-5	40
Propylène glycol	57-55-6	5-10
Toluene	108-88-3	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faites siroter à la victime un verre de l'eau si l'avalé est possible. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés Effets sur le système nerveux central.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Poudre sèche. Eau pulvérisée.
Dangers spécifiques du produit	La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité aux chocs	Non sensible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non sensible.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.
Méthodes de confinement	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver dans le contenant original.

Produits incompatibles Stéarates

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Toluene 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm	IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³	Mexico: S* Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m ³
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol 57-55-6	-	-	TWA: 10 mg/m ³ (aerosol only) TWA: 50 ppm (aerosol and vapor) TWA: 155 mg/m ³ (aerosol and vapor)	-
Toluene 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

Protection des mains Gants de protection

Protection respiratoire Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Blanc cassé, Liquide
État physique	Liquide
Couleur	Blanc cassé
odeur	Faible Alcool
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	5.3-6.0 @ 20 °C
Point de fusion/point de congélation	123 °C
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 94 °C / > 201 °F Méthode Tag en vase fermé
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	1 x 10 ⁻⁹ mm Hg à 25 °C
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	10.07 lb/gal
Densité	1.206 1.206 @ 20 °C (water = 1) @ 20 °C
Solubilité dans l'eau	Susceptible de dispersion dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur excessive
Matières incompatibles	Stéarates.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Renseignements sur le produit**

DL50 orale	2084 mg/kg (rat)
DL50 épidermique	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	> 2.72 mg/l 4 heures (rat) Concentration maximale atteignable (zéro la mortalité) Concentration maximale atteignable (zéro la mortalité)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.
Corrosion cutanée/irritation cutanée Slightly irritating.
Sensibilisation N'a pas causé de sensibilisation chez des animaux de laboratoire.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Signs of toxicity in laboratory animals given sulfentrazone included clonic convulsions, ataxia, hypersensitivity to touch, chromorhinorrhea, abdominogenital staining, decreased locomotion, lacrimation, nasal discharge, and squinting eyes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Sulfentrazone: Prolonged exposure cause decreased hemoglobin content and hematocrit, and increased spleen weight and splenic extramedullary hematopoiesis at high doses in animal studies.
Mutagénicité Sulfentrazone: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.
Cancérogénicité Sulfentrazone: Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.
Effets neurologiques Sulfentrazone: Clinical signs of neurotoxicity in laboratory animals was observed at high dose levels.
Toxicité pour la reproduction Sulfentrazone: Pas de toxicité pour la reproduction.
Toxicité pour le développement Sulfentrazone: Fetal weight decreased; delayed skeletal ossification observed at maternally non-toxic doses are reversible effects and a dose-response is established; malformations observed in fetuses at maternally toxic doses and consistent with the mode of action for protoporphyrongen oxidase inhibitors.
STOT - exposition unique Non classé.
STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Effets sur les organes cibles Sulfentrazone: Système hématopoïétique.
Effets neurologiques Sulfentrazone: Clinical signs of neurotoxicity in laboratory animals was observed at high dose levels.
Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Toluene 108-88-3		Group 3		

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Sulfentrazone (122836-35-5)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Sulfentrazone	72 h EC50	Algues	32.8	mg/l
	48 h EC50	Crustacés	60.4	mg/l
	96 h LC50	Poissons	94	mg/l
	21 d NOEC	Poissons	5.9	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.51	mg/l

Persistence et dégradabilité Sulfentrazone: Persistent, Ne pas facilement hydrolyser, Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation Sulfentrazone: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Sulfentrazone: Mobile, Has potential to reach ground water.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Sulfentrazone.
Désignation UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Désignation UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
No EMS F-A, S-F
Polluant marin Sulfentrazone
Désignation UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Toluene - 108-88-3	108-88-3	1-5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé oui
Danger chronique pour la santé oui
Risque d'incendie NO
Risque de décompression soudaine NO
Danger de réaction NO

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X

CERCLA

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	RQ
Toluene 108-88-3	1000 lb		RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

CAUTION

*Causes moderate eye irritation. Harmful if inhaled, swallowed, or absorbed through skin.
 This pesticide is toxic to marine/estuarine invertebrates*

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Toluene - 108-88-3	Developmental Female Reproductive
Sodium o-phenylphenate - 132-27-4	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X		X
Toluene 108-88-3	X	X	X

Inventaires internationaux

Component	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELI NCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Propylène glycol 57-55-6 (5-10)	X	X	X	X	X	X	X	X
Toluene 108-88-3 (1-5)	X	X	X	X	X	X	X	X

Mexique - Classe

Risque léger, classe 1

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT D2A - Matières très toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

Date de révision : 2015-04-17
Note de révision sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2015 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique